

Rapport

**Loi sur le travail forcé et le travail des enfants
dans les chaînes d’approvisionnement**

Avantis Coopérative

2026



1. Une description de la structure, des opérations, des activités et des chaînes d'approvisionnement de l'organisation, et ce, pour toutes les organisations couvertes par cette déclaration

Structure de l'organisation et de la chaîne d'approvisionnement (niveau 1)

Avantis coopérative est issue de la fusion de six coopératives agricoles en novembre 2018 avec comme mission de créer de la valeur pour ses membres et communautés. Elle réalise un chiffre d'affaires de 671 millions de dollars. Ses opérations sont principalement sur le territoire canadien. Elle est composée de trois divisions (agricole, machinerie et détail) et de 27 filiales en propriété exclusive ou sous contrôle assujetties à la Loi. Ces entités sont énumérées dans le tableau ci-dessous, avec une brève description de leurs activités.

***La division Agricole** regroupe toutes les activités permettant d'approvisionner ses membres & clients agricoles en moulée, grains, semences, engrais minéraux et de produits de phytoprotection. L'approvisionnement en matières premières se fait principalement via Sollio Groupe Coopératif. Avantis distribue les matières premières à ses membres et clients agricoles. Les ventes de cette division sont réalisées au Canada.*

***La division Machinerie** opère des garages desservant les besoins agricoles et commerciaux sous les bannières New Holland, Yanmar, Manitou et Wacker Neuson. Certaines importations en provenance de l'Europe et des États-Unis sont effectuées via les bannières. Les ventes de cette division sont réalisées au Canada.*

***La division Détail** se positionne avec des centres de rénovation BMR ainsi que des dépanneurs/essenceries/quincailleterie sous la bannière Sonic et une épicerie. Différentes filiales en partenariats avec des coopératives ou des partenaires privés complètent le portefeuille d'activités. L'approvisionnement en marchandises est effectué à 98% auprès de la bannière BMR et les autres fournisseurs sont canadiens. Les centres de distribution et autres commerces du secteur détail sont exploités en sol canadien.*

Rapport conjoint

Ce rapport est produit par Avantis Coopérative conjointement avec 27 filiales

<i>Division</i>	<i>Filiale</i>	<i>Description</i>
<i>Agricole</i>	<i>9206-0508 Québec inc.</i>	<i>Production porcine</i>
<i>Agricole</i>	<i>Ferme Agral et Fils inc.</i>	<i>Production porcine</i>
<i>Agricole</i>	<i>Ferme Poka s.e.n.c.</i>	<i>Production porcine</i>
<i>Agricole</i>	<i>Pascoporc inc.</i>	<i>Production porcine</i>
<i>Agricole</i>	<i>Pascoporc s.e.c.</i>	<i>Production porcine</i>
<i>Agricole</i>	<i>Solair-O inc.</i>	<i>Production porcine</i>
<i>Agricole</i>	<i>Ferme Tbel inc.</i>	<i>Production porcine</i>
<i>Agricole</i>	<i>059093 N.B. inc.</i>	<i>Production avicole</i>
<i>Agricole</i>	<i>Fermes avicoles Bolduc inc.</i>	<i>Production avicole</i>
<i>Agricole</i>	<i>Les Fermes J.J.C. Bolduc</i>	<i>Production avicole</i>
<i>Agricole</i>	<i>Ferme avicole Cormico</i>	<i>Production avicole</i>
<i>Agricole</i>	<i>Haybec inc.</i>	<i>Site Internet</i>
<i>Agricole</i>	<i>Céréales Charlevoix inc.</i>	<i>Commercialisation de grains</i>
<i>Agricole</i>	<i>Volailles Acadia s.e.c.</i>	<i>Production avicole</i>
<i>Agricole</i>	<i>Volailles Acadia inc.</i>	<i>Production avicole</i>
<i>Agricole</i>	<i>6568343 Canada inc.</i>	<i>Production avicole</i>
<i>Agricole</i>	<i>6567932 Canada inc.</i>	<i>Production avicole</i>
<i>Agricole</i>	<i>6568327 Canada inc.</i>	<i>Production avicole</i>
<i>Agricole</i>	<i>Pondeuses Atlantique s.e.c.</i>	<i>Production avicole</i>
<i>Agricole</i>	<i>9201-6658 Québec inc.</i>	<i>Production avicole</i>
<i>Machinerie</i>	<i>J.-René Lafond inc.</i>	<i>Garage de machinerie</i>
<i>Machinerie</i>	<i>Équipements J.M.A.R. inc.</i>	<i>Garage de machinerie</i>
<i>Machinerie</i>	<i>9533-9933 Québec inc.</i>	<i>Garage de machinerie</i>
<i>Machinerie</i>	<i>9108-1802 Québec inc.</i>	<i>Garage de machinerie</i>
<i>Machinerie</i>	<i>9476-9924 Québec inc.</i>	<i>Garage de machinerie</i>
<i>Machinerie</i>	<i>9431-2642 Québec inc.</i>	<i>Garage de machinerie</i>
<i>Machinerie</i>	<i>9499-1056 Québec inc.</i>	<i>Garage de machinerie</i>

2. Une description des politiques de l'organisation en matière d'esclavage moderne, de travail forcé et de travail des enfants Mesures prises pour prévenir et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants

La coopérative est soucieuse du respect des lois & règlements. Ses valeurs sont :

Esprit de famille : Cultiver l'esprit de famille au quotidien

Intégrité : Être intègre en toute circonstance

Audace : Prendre les devants avec audace

Engagement : S'engager dans la satisfaction du client

Plusieurs outils ont été mis en place afin d'assurer un travail éthique au sein de la coopérative. Lors de sa création, la valeur d'« Intégrité » promue se voulait justement un engagement de la haute direction à respecter les lois & règlements en tout point. Un code d'éthique signé par tous les employés a été déployé, citant le respect des lois et règlements.

De plus, certaines politiques déployées au cours des années en témoignent, dont celle portant sur la Gestion des risques. Elle oriente la façon dont l'organisation doit gérer ses risques, en voici un extrait : « La gestion intégrée des risques est une responsabilité organisationnelle qui requiert la mise en place de systèmes de prévention, de détection, d'identification et d'analyse. Le traitement des risques à l'égard des décisions d'affaires ainsi qu'à tous les secteurs d'activité est essentiel à tous les niveaux hiérarchiques de la coopérative. Les responsables des secteurs intègrent comme une composante essentielle la gestion intégrée des risques à leurs activités, à leurs processus d'affaires respectifs et à leur reddition de compte. Chaque employé doit contribuer à la gestion intégrée des risques selon les dispositions prévues... ».

Le comité d'audit suit quatre fois par année la reddition de comptes effectuée par la haute direction relativement à la gestion des risques. De plus, un plan stratégique robuste, nommé « Horizons 2026 », déploie plusieurs initiatives dont :

- Marque Employeur dont une action est orientée sur le « santé & mieux-être » des employés, qui rejaillit sur le choix des fournisseurs qui nous entourent ;
- Culture d'excellence dont des actions de centralisation de l'approvisionnement, permettant d'assurer un choix plus structuré de nos fournisseurs, en lien avec nos valeurs ;
- Communiquer notre positionnement d'entreprise éthique et socialement responsable, dont ce rapport vient y répondre en partie.

En résumé, Avantis coopérative met en œuvre un cadre favorisant le respect des lois & règlements qui réduit les risques de travail forcé et de travail des enfants.

3. Une description des processus de gestion des risques en place pour évaluer et traiter le risque de pratiques d'esclavage moderne, de travail forcé et de travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement de l'organisation déclarante

Politique et processus de diligence raisonnable

Avantis, ayant mis en place un cadre favorable au respect des lois & règlements, continue de travailler activement à promouvoir des achats responsables. La centralisation des achats au sein des différentes divisions favorise le choix de fournisseurs partageant nos valeurs et surtout, le respect des lois canadiennes. L'entièreté de nos fournisseurs important des produits au Canada sont des entreprises faisant des affaires avec de multiples succursales au Canada. De plus, le processus administratif de création des fournisseurs étant centralisé à un seul endroit, aucun achat ne peut s'effectuer auprès de fournisseurs non accrédités. Au cours des années à venir, Avantis compte bien continuer à améliorer la robustesse en déployant une politique d'approvisionnement responsable.

4. Une description des processus de diligence raisonnable de l'organisation en ce qui concerne l'esclavage moderne, le travail forcé et le travail des enfants dans ses chaînes d'approvisionnement, ainsi qu'une description des mesures prises pour remédier aux cas identifiés d'esclavage moderne, de travail forcé et de travail des enfants dans ses chaînes d'approvisionnement

Risque de travail forcé et de travail des enfants

Malgré le fait qu'Avantis, ait mis en place un cadre favorable au respect des lois & règlements, la coopérative est bien consciente du risque inhérent d'exploitation de la main-d'œuvre dans les chaînes d'approvisionnement de plusieurs pays.

Mesures de remédiation

D'après ses connaissances et basé sur son processus d'approvisionnement en place, Avantis n'a pas connaissance de la présence de travail forcé ou de travail effectué par des enfants dans les activités et les chaînes d'approvisionnement de ses fournisseurs.

Remédiation et pertes de revenus

Compte tenu de l'absence de connaissance liée à la présence de travail forcé ou de travail effectué par des enfants dans les activités et les chaînes d'approvisionnement de ses fournisseurs, Avantis n'a dû réaliser aucune mesure de remédiation en cas de perte de revenus.

5. Une description de la formation offerte aux employés sur l'esclavage moderne, le travail forcé et le travail des enfants

Formation

À ce jour, tous les gestionnaires de la coopérative, membres du comité de direction et membres des comités de gestion des différentes divisions de l'organisation, administrateurs d'Avantis ainsi que les membres du personnel touchés de près ou de loin par cet enjeu ont été informés des exigences de la Loi et des obligations de la coopérative à cet égard. Les différentes descriptions de fonction & les différentes procédures dans le secteur de l'approvisionnement ont été actualisées afin de sensibiliser les employés œuvrant dans l'approvisionnement aux exigences de la loi. Chaque description de fonction en lien avec l'approvisionnement inclut une référence à la loi afin de sensibiliser et former les employés sur leur rôle de protection. Ces employés, lors de leur intégration, sont conscientisés sur leur responsabilité en ce sens.

6. Une description de la manière dont l'organisation évalue l'efficacité des mesures qu'elle a prises pour prévenir l'esclavage moderne, le travail forcé et le travail des enfants et y répondre, ainsi que des procédures de diligence raisonnable

Évaluation de l'efficacité

Le plan d'action est mis à jour régulièrement afin de mesurer l'évolution des mesures mises en place et identifier là où de nouvelles mesures pourraient s'avérer nécessaires. L'équipe de direction suit annuellement l'évolution de celui-ci.

7. Tout autre renseignement jugé pertinent par l'organisation

N/A

ATTESTATION

Déclaration d'approbation de rapport conjoint :

Approuvé par le Conseil d'administration de AVANTIS COOPÉRATIVE le 30 avril 2026

Signature : Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

Nom complet : JEAN-PAUL ALLAIRE

Titre : SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Date : 2026-04-30

Signature : *Jean-Paul Allaire*

« J'ai le pouvoir de lier Avantis Coopérative ».